



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2016**

**DATE DE
CONVOCAATION**

12 Décembre 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
ABSENTS : 06
QUORUM : 10
PROCURATION : 01



DELIBERATION N°57/2016/MT

Projet de station de carburant au bourg de Montsinéry

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEIZE DECEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS :

Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.

Délibération n°57/2016/MT
Projet de station de carburant au bourg de Montsinéry

Monsieur Myrko SEPHO a adressé, à la collectivité de Montsinéry-Tonnégrande, un dossier, en date du 26 septembre 2016, relatif à la réalisation d'un projet de station de carburant, dans le bourg de Montsinéry.

En plus de son but premier, cette station permettrait d'offrir à la population les services de proximité suivants :

- Vente de produits destinés aux véhicules à moteur, (huile, liquide de refroidissement, lave glace, courroie de distribution etc.) ;
- Restauration (petit déjeuner) ;
- Quincaillerie ;
- Atelier de dépannage express.



L'objectif du porteur de projet est de :

- Participer au développement et à la dynamisation l'activité économique de la commune ;
- Inciter des passages plus fréquents en semaine et en week-end pour une meilleure valorisation du territoire communal
- Proposer aux habitants un service à leur portée

Cet établissement serait fabriqué sur mesure à partir d'un container. A l'intérieur, serait disposée une cuve, avec des capacités de stockages des carburants sans plomb et diesel. Ce container peut être déplacé et modifié, garantissant une fabrication dans les normes européennes et environnementales.

L'implantation envisagée par le professionnel est situé au carrefour de la route départementale n°14 et du chemin d'accès au lotissement Bougainvillier.

La maintenance de l'établissement serait prise en charge par le prestataire.

Les décisions à prendre sont les suivantes:

- Accepter le principe de l'implantation d'une station de carburant au bourg de Montsinéry ;
- Donner à bail une parcelle de terrain communal, située au carrefour de la route départementale N°14 et du chemin d'accès au lotissement Bougainvillier, aux conditions qui seront fixées, en fonction de la valeur locative, par le service des Domaines ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°54/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur le projet de station de carburant au bourg de Montsinéry ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

- Article 1:** **ACCEPTE** le principe de l'implantation d'une station de carburant au bourg de Montsinéry.
- Article 2:** **DONNE** à bail une parcelle de terrain communal, située au carrefour de la route départementale N°14 et du chemin d'accès au lotissement Bougainvillier, aux conditions qui seront fixées, en fonction de la valeur locative, par le service des Domaines.
- Article 3:** **DEMANDE** au porteur de projet de se faire accompagner par un professionnel du secteur pétrolier pour la création d'une station d'essence sur la commune.
- Article 4:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	dont procuration(s)	01
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le :

Délibération n°57/2016/MT Projet de station de carburant au bourg de Montsinéry

Page 3 sur 3

Implantation d'une station de carburant



Copyright Montsinéry-Tonnégrande

Commentaires :

CM du 16 décembre 2016
Annexe Mairie de Tonnégrande